

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de SAND

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal du **2 Mai 2017**, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme pour une durée de 34 jours consécutifs, **du vendredi 9 juin 2017 au mercredi 12 juillet 2017 inclus**.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- ✓ la suppression de la zone Ux située rue de Westhouse en entrée de ville Est, pour son intégration en zone Ub ;
- ✓ l'adaptation de l'emplacement réservé n°6 ;
- ✓ l'évolution de la réglementation liée aux toitures en zones Ua, Ub et IAU (article 11) ;
- ✓ l'évolution de la réglementation liée à l'implantation des bâtiments et équipements publics en zone U (articles 6 et 7) ;

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur Loïc PRUVOST, Conseiller clientèle, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête est la mairie de SAND.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Lundi, mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00
- Vendredi de 8h00 à 16h00

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet du prestataire « Préambules SAS », à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/324>

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- Vendredi 9 juin 2017 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 23 juin 2017 de 18h00 à 20h00
- Mercredi 12 juillet 2017 de 9h00 à 12h00

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie

- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 2 rue du Général leclerc à 67230 SAND.
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : mairie-sand@wanadoo.fr
L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/324>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la commune pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de modification n°2 du P.L.U. est la commune de SAND représentée par son Maire Monsieur Denis SCHULTZ et dont le siège administratif est situé 2 rue du Général leclerc à 67230 SAND. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.